



KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble
Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

UNICONSEIL
Avenue Lamblin
Tour BIAO – 8^{ème} étage, Plateau
01 BP 5552 Abidjan 01
Téléphone : 20 30 36 00

NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.

**Attestation des commissaires aux comptes
sur le registre des titres nominatifs émis
par NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.**

**(Article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif
au droit des sociétés commerciales et du GIE)**

Exercice clos le 31 décembre 2019
NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.
Plateau, 8-10 avenue Joseph Anoma
01 BP 1274 Abidjan 01
Ce rapport contient 4 pages hors annexes



KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble
Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

UNICONSEIL
Avenue Lamblin
Tour BIAO – 8^{ème} étage, Plateau
01 BP 5552 Abidjan 01
Téléphone : 20 30 36 00

NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.

Siège social : Plateau, 8-10 avenue Joseph Anoma
01 BP 1274 Abidjan 01
Capital social en FCFA : 23 170 000 000
Côte d'Ivoire

**Attestation des commissaires aux comptes sur le registre des titres
nominatifs émis par NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.
établie en application de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif
au droit des sociétés commerciales et du GIE**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires de la société NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.,

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi la présente attestation sur l'existence et la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Il appartient à votre société ou toute personne habilitée par elle d'établir des registres de titres nominatifs émis par elle conformément à l'article 746-1 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il appartient également au conseil d'administration d'attester de la tenue conforme desdits registres par une déclaration jointe au présent rapport.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration, de constater l'existence des registres de titres nominatifs et de donner un avis sur leur tenue conforme.



NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.

*Attestation des commissaires aux comptes sur le registre
des titres nominatifs émis par NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.
(Article 746-2 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit
des sociétés commerciales et du GIE)
Exercice clos le 31 décembre 2019*



Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à :

- constater l'existence des registres à jour de titres nominatifs émis par votre société au 31 décembre 2019 ;
- vérifier les mentions relatives aux opérations de transfert, de conversion, de nantissement et de séquestre des titres ;
- vérifier que toutes les écritures contenues dans les registres ont été signées par le représentant légal de la société.

Sur la base des travaux effectués et de la déclaration établie par votre société et jointe au présent rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- l'existence des registres de titres nominatifs émis par votre société ;
- leur tenue conforme par rapport aux dispositions contenues dans l'article 746-1 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les commissaires aux comptes

Abidjan, le 22 mai 2020

KPMG Côte d'Ivoire

UNICONSEIL


Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Associé, Directeur-Exécutif


Tiémélé-Yao Djué
Expert-Comptable Diplômé
Associé Gérant



NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.
*Attestation des commissaires aux comptes sur le registre
des titres nominatifs émis par NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.
(Article 746-2 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit
des sociétés commerciales et du GIE)
Exercice clos le 31 décembre 2019*



Annexe
**Déclaration de la direction attestant de la tenue
conforme du registre des titres nominatifs**

DECLARATION ATTESTANT DE LA TENUE CONFORME DU REGISTRE DE TITRES NOMINATIFS

Article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA
Relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE
Adopté le 05 mai 2014

Nous soussigné,

Léonce YACE, Directeur Général de NSIA Banque Côte d'Ivoire, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 23.170.000.000 de francs CFA, dont le Siège Social est à Abidjan – Plateau, 8-10, Avenue Joseph ANOMA – 01 B.P. 1274 Abidjan 01 – Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-1981-B-52 039 et inscrite sur la liste des banques sous le numéro A 0042 Q,

Déclarons que nous tenons à jour, un registre de titres nominatifs, conformément aux dispositions de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE adopté le 05 mai 2014.

En foi de quoi, nous faisons la présente déclaration pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Abidjan, le 20 avril 2020

Léonce YACE
Directeur Général

